

ARRÊTE N° **0040** /MENA/CAB/ du **31 AOÛT 2021**

portant **Nomination et Affectation d'Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire dans la fonction de Chef de Circonscription**, au titre de l'année scolaire 2021-2022

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION**

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ; le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu :** le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans l'État et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2021-176 du 26 mars 2021, portant Nomination du Premier Ministre ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu :** le décret n°2021-181 du 06 avril 2021, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaires, mis à la disposition du Ministère de l'éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique, sont nommés dans la fonction de Circonscription et affecté conformément au tableau ci-dessous :

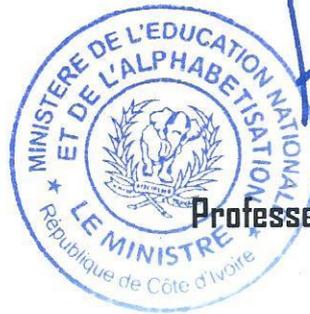
N°	MATRICULE	NOM ET PRENOMS	GENRE	DRENA	CIRCONSCRIPTION/SERVICE
1	268489R	DIOP Pamela maria Isabelle	F	ABIDJAN I	IEPP BINGERVILLE
2	282486M	KOUADIO AKA ANTOINE	M	DABOU	IEPP EBONOU
3	266852A	N'DA KOUASSI	M	BOUNDIALI	IEPP TENGRELA

N°	MATRICULE	NOM ET PRENOMS	GENRE	DRENA	CIRCONSCRIPTION/SERVICE
4	254760V	SORO SOUNGARI	M	MINIGNAN	IEPP MINIGNAN
5	272052H	TANDH Joel	M	ODIENNE	IEPP ODIENNE 2

**Article 2** : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

MENA /CAB 1  
 DRH 1  
 IGENA 1  
 DRENA 36  
 DDENA 5  
 CHRONO 1  
 INTERRESSE (E) 1



*Kmaull*  
**Professeur Mariatou KONE**